

REPUBLIQUE DU BURUNDI



**MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET
ET DE LA PLANIFICATION ECONOMIQUE**

CABINET DU MINISTRE

**ORDONNANCE MINISTERIELLE N°540/95/481/2024 DU 27/09/2024
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DES GROUPES DE TRAVAIL STATISTIQUES
« GTS »**

LE MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA PLANIFICATION ECONOMIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi N°1/19 du 17 mai 2014 portant ratification par la République du Burundi de la Charte Africaine de la Statistique ;

Vu la Loi N°1/27 du 29 décembre 2017 portant révision du code pénal ;

Vu la Loi N°1/18 du 24 juillet 2023 portant modification de la loi n°1/08 du 20 mai 2021 portant modification de la loi n°1/17 du 25 septembre 2007 portant organisation du système statistique au Burundi ;

Vu le Décret N°100/261 du 31 octobre 2013 portant institution du Visa statistique et de l'Avis d'éthique pour les enquêtes statistiques et recherches biomédicales et comportementales au Burundi ;

Vu le Décret N°100/227 du 08 octobre 2014 portant cadre national d'assurance qualité des données (CNAQD) au Burundi ;

Vu le Décret N°100/085 du 25 juillet 2018 portant cadre national de collecte, de diffusion, d'accès, d'archivage et de sécurisation des données et des micro-données ;

Vu le Décret N°100/007 du 28 juin 2020 portant révision du décret 100/037 du 19 avril 2018 portant structure, fonctionnement et missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret N°100/110 du 30 novembre 2020 portant institution de l'usage systématique des nomenclatures utilisées dans le système statistique national du Burundi ;

Vu le Décret N°100/152 du 16 novembre 2022 portant création, attributions, composition et règles de fonctionnement du Comité National de l'Information Statistique (CNIS) ;

Vu le Décret N°100/153 du 16 novembre 2022 portant création, attributions, composition et règles de fonctionnement de l'Autorité Statistique Nationale (Institut National de la Statistique du Burundi, INSBU en sigle) ;

Vu le décret N°100/029 du 09 février 2024 portant modification du décret n°100/069 du 24 septembre 2020 portant missions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique ;

Vu l'Ordonnance ministérielle n° 540/1643 du 25 novembre 2013 portant modalités d'obtention du visa statistique pour les enquêtes statistiques au Burundi ;

Vu l'Ordonnance ministérielle n° 214/1225/2016 du 27 juin 2016 portant mise en place des procédures de suivi de la qualité de la production des statistiques officielles au Burundi ;

Vu l'Ordonnance ministérielle n° 540/206/2021 du 1^{er} mars 2021 portant modification de l'ordonnance n° 540.1/079 du 25 janvier 2021 portant mise en place des procédures de suivi de l'usage systématique des nomenclatures utilisées dans le système statistique national du Burundi ;

Après désignation des Ministres ou des responsables des organismes statistiques ;

Sur proposition du Directeur Général de l'INSBU ;

ORDONNE :

Article 1 : Sont nommés membres du Groupe de Travail Statistique en charge des statistiques sur les finances publiques, la dette du secteur public, les questions monétaires et financières, la planification économique, la balance des paiements, le commerce extérieur, l'intégration et la synthèse économique :

- **Monsieur Thérence NSHIMIRIMANA**, Représentant de la Primature, **Président ;**
- **Madame Florence NSHIMIRIMANA**, Représentant du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique (Service Comptabilité National à l'Institut National de la Statistique du Burundi-INSBU), **Secrétaire ;**
- **Monsieur Lazare SINDAKIRA**, Représentant de la Vice-Présidence de la République, **Membre ;**
- **Madame Bahati NIZIGIYIMANA**, Représentant du Conseil Economique et Social, **Membre ;**
- **Monsieur Eric IRAMBONA**, Représentant du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique (Service Reddition des Comptes et Statistiques), **Membre ;**
- **Monsieur Térence NTABANGANA**, Représentant du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique (Service de la Prévision Macroéconomique), **Membre ;**
- **Monsieur Fabrice KANTIZA**, Représentant du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique (Direction du Patrimoine), **Membre ;**
- **Madame Larissa NIYOMWUNGERE**, Représentant du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique (Cellule des Statistiques à l'Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances-ARCA), **Membre ;**
- **Monsieur BENSON NIYUNGEKO**, Représentant du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique (Service Statistique de l'Office Burundais des Recettes-OB), **Membre ;**
- **Madame Lydia BUKURU**, Représentant la Banque de la République du Burundi (BRB), **Membre ;**
- **Monsieur Muhajj NTAKIRUTIMANA**, Représentant de l'Agence de Développement du Burundi (ADB), **Membre ;**
- **Monsieur Faustin HABIMANA**, Représentant du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique (Service Conjoncture et Commerce Extérieur à l'INSBU), **Membre ;**
- **Monsieur Jimmy NIYIREMA**, Représentant du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique (Direction Générale de l'Administration et de la Gestion), **Membre ;**
- **Monsieur Jacques KAYANGE**, Représentant du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, **Membre ;**
- **Monsieur Emmanuel NTAKIRUTIMANA**, Représentant de la Chambre Sectorielle des Industriels, **Membre.**

Article 2 : Sont nommés membres du Groupe de Travail Statistique en charge des statistiques sur la population, la santé, l'éducation, la recherche-développement et l'innovation, l'emploi, le travail, la fonction publique, la protection sociale, les droits de l'homme, le genre, la culture et le sport :

- **Monsieur Patrice MANENGRI**, Représentant du Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique, **Président** ;
- **Madame Priscille MUNEZERO**, Représentant du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique (Service Etudes et Statistiques Démographique à l'INSBU), **Secrétaire** ;
- **Docteur Anaclet NAHAYO**, Représentant du Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA, **Membre** ;
- **Monsieur Méthode NSABIMBONA**, Représentant du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi, **Membre** ;
- **Madame Louise HABONIMANA**, Représentant du Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, **Membre** ;
- **Madame Révocate NDAYISENGA**, Représentant du Ministère des Affaires de la Communauté Est-Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, **Membre** ;
- **Monsieur Venant NTITANGIRAGEZA**, Représentant du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique (Direction Générale de l'Administration du Territoire, de l'Education Civique et des Collectivités Locales), **Membre** ;
- **Colonel de Police Jean de Dieu MUKURARINDA**, Représentant du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique (Commissariat Général des Migrations), **Membre** ;
- **Monsieur Philbert MANIRAKIZA**, Représentant de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH), **Membre** ;
- **Monsieur Prudence DUNIA**, Représentant du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique (Département Technique à l'INSBU), **Membre** ;
- **Monsieur Nicolas NIKOYAGIZE**, Représentant du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique (Service Etudes et Statistiques des Ménages à l'INSBU), **Membre**.

Article 3 : Sont nommés membres du Groupe de Travail Statistique en charge des statistiques sur la justice, la défense, la sécurité, la paix, la coopération et la bonne gouvernance :

- **Colonel de Police Appolinaire HABONIMANA**, Représentant du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, **Président** ;
- **Madame Médiatrice KAMIKAZI**, Représentant du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique (Service Etudes et Statistiques Sociales et Suivi de la Pauvreté à l'INSBU), **Secrétaire** ;
- **Monsieur Modeste NDAYISENGA**, Représentant du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique (Département de la Coordination, de la Diffusion et de la Coopération à l'INSBU), **Membre** ;
- **Monsieur Prosper NINZIZA**, Représentant du Ministère de la Justice, **Membre** ;
- **Capitaine Scaire MBONIMPA**, Représentant du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants, **Membre** ;
- **Monsieur Don Délice NGABIREYIMANA**, Représentant du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, **Membre** ;
- **Madame Godelyne MANIRAKIZA**, Représentant du Ministère des Affaires de la Communauté Est-Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, **Membre** ;

- **Monsieur Marcel NSHIMIRIMANA**, Représentant du Ministère de la Justice (Service National de Législation), **Membre** ;
- **Colonel de Police Ildephonse BIVAHAGUMYE**, Représentant du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique (Commissariat Général de la Police Judiciaire), **Membre**.

Article 4 : Sont nommés membres du Groupe de Travail Statistique en charge des statistiques sur l'agriculture, l'élevage, la décentralisation, le développement communautaire, l'eau, l'énergie, les mines, l'environnement, l'urbanisme, les infrastructures et le tourisme :

- **Monsieur Nicolas NDAYISHIMIYE**, Responsable de l'Autorité Statistique Nationale (Institut National de la Statistique du Burundi-INSBU), **Président** ;
- **Monsieur Arsène KWIZERA**, Représentant du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique (Service Etudes et Statistiques Agricoles et Prix à la production agricole à l'INSBU), **Secrétaire** ;
- **Madame Merline NIMENYA**, Représentant de la Présidence de la République, **Membre** ;
- **Monsieur Pacifique NIYINYITUNGIYE**, Représentant du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage, **Membre** ;
- **Monsieur Désiré BUKURU**, Représentant du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage (Office Burundais pour la Protection de l'Environnement), **Membre** ;
- **Madame Charlotte BAGENZI**, Représentant du Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme, **Membre** ;
- **Monsieur Lambert BASANABANDI**, Représentant du Ministère des Infrastructures, de l'Equipeement et des Logements Sociaux, **Membre** ;
- **Monsieur Astère IRAKOZE**, Représentant du Ministère des Infrastructures, de l'Equipeement et des Logements Sociaux (Office Burundais de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction-OBuha), **Membre** ;
- **Monsieur Ferdinand WAKANA**, Représentant du Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines, **Membre** ;
- **Madame Séraphine BAMPORIKI**, Représentant du Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines (Direction Générale de l'Office Burundais des Mines et Carrières), **Membre** ;
- **Monsieur Jean Claude HASHAZIMANA**, Représentant du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique (Direction Générale du Développement Communautaire et de la Décentralisation), **Membre**.

Article 5 : Sont nommés membres du Groupe de Travail Statistique en charge des statistiques sur les technologies de l'information, la communication, la révolution des données, les données émergentes et les domaines connexes :

- **Madame Juliette NIRERA**, Représentant de l'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications (ARCT), **Président** ;
- **Monsieur Thierry NTAHORAHU**, Représentant du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique (Cellule Méthodologie et Coordination statistique à l'INSBU), **Secrétaire** ;
- **Monsieur Laurent KAGANDA**, Représentant du Conseil National de la Communication (CNC), **Membre** ;
- **Monsieur Célestin YAMUREMYE**, Représentant le Ministère de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias, **Membre** ;
- **Monsieur Denis NSHIMIRIMANA**, Représentant de la Chambre Fédérale du Commerce et de l'Industrie du Burundi (CFCIB), **Membre** ;
- **Monsieur Désiré MUNEZERO**, Représentant de l'Association des Professionnels de la Statistique au Burundi (APROSTAB), **Membre** ;



- **Monsieur Vercus NTIRANDEKURA**, Représentant du Secrétariat Exécutif des Technologies de l'Information et de la Communication (SETIC), **Membre** ;
- **Monsieur Jean Claude BIMENYIMANA**, Représentant du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique (Direction Générale de la Planification), **Membre** ;
- **Monsieur Bosco YAMUREMYE**, Représentant du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique (Service Etudes et Statistiques Sociales et Suivi de la Pauvreté à l'INSBU), **Membre**.

Article 6 : L'organisation et le fonctionnement des GTS sont définis par les dispositions y relatives du Décret n° 100/152 du 16 novembre 2022 portant création, attributions, composition et règles de fonctionnement du Comité National de l'Information Statistique (CNIS).

Article 7 : Toutes les dispositions antérieures contraires à la présente ordonnance sont abrogées.

Article 8 : Le Responsable de l'Autorité Statistique Nationale est prié de veiller à la mise en application de la présente ordonnance qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 27 / 9 / 2024.

**LE MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET
ET DE LA PLANIFICATION ECONOMIQUE,**


Audace NIYONZIMA.